



MAGNY-LES-HAMEAUX

Livret d'accueil de la crèche familiale à l'usage de l'enfant & de sa famille



Votre enfant va être accueilli en crèche familiale.
Tout au long de l'année, l'équipe accompagne votre enfant dans son développement affectif et psychomoteur.
Cette séparation est une nouvelle étape importante qui peut engendrer des questionnements.
Nous avons élaboré ce livret dans le but de répondre à quelques-unes de vos interrogations.
Nous restons à votre entière disposition pour vous aider.



LA CRÈCHE FAMILIALE

La **Crèche Familiale** accueille les enfants magnycois âgés de 4 mois à 4 ans.

L'accueil au domicile de l'assistante maternelle est possible du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Des fermetures annuelles sont fixées et connues avant la signature du contrat.

Une équipe de professionnelles pluridisciplinaires travaille en partenariat à l'élaboration des projets pédagogique et éducatif de la crèche. Ces derniers servent de fil conducteur aux pratiques professionnelles pour répondre au mieux aux besoins de votre enfant.

L'équipe se compose de :

- Une directrice infirmière puéricultrice
- Une éducatrice de jeunes enfants
- Des assistantes maternelles
- Une assistante administrative
- Une psychologue

Toute l'équipe de la crèche bénéficie de formations diverses proposées tout au long de l'année.

Une journée pédagogique est organisée une fois par an. Celle-ci permet à toute l'équipe de travailler autour de projets en lien avec les pratiques professionnelles.



LES SPÉCIFICITÉS DE LA CRÈCHE FAMILIALE

L'accueil

L'enfant est accueilli au domicile de l'assistante maternelle.

Les assistantes maternelles accueillent 2 ou 3 enfants, exceptionnellement 4 selon leur agrément délivré par le Conseil Départemental.

Chaque famille est **unique**. Une attention privilégiée et individuelle est apportée à chaque enfant. Son rythme est respecté dans la mesure du possible. Votre collaboration est importante dans tous les échanges à venir. N'hésitez pas à faire part à l'assistante maternelle des nouvelles acquisitions de votre enfant (alimentation, marche, propreté,...) afin qu'elle vous accompagne dans ces étapes.

Un relai, une écoute, une observation, une réponse adaptée seront mis en place par l'équipe en cas de difficulté ou questionnement.

En cas d'absence de l'assistante maternelle (absence prévue ou non), un remplacement sera proposé dans la mesure du possible.

Le contrat d'accueil

Vous avez signé un contrat avec la mairie. Les horaires notés s'entendent heure d'arrivée et heure de départ de l'enfant du domicile de l'assistante maternelle. Pour le bien-être de tous, merci de respecter ces horaires.

Occasionnellement, il est possible d'accompagner ou



reprendre votre enfant, plus tard ou plus tôt que les heures prévues du contrat (dans le cadre des heures d'ouverture de la crèche). Veillez à prévenir l'assistante maternelle et la crèche au préalable.

En cas d'absence imprévue de votre enfant il est important de prévenir votre assistante maternelle et la crèche avant 9h.

Les ateliers au sein de la structure

➤ La crèche organise des **jardins d'éveil** :

- **animés et encadrés par l'Éducatrice de Jeunes Enfants** pour les plus grands enfants de la crèche. Une assistante maternelle de coanimation assiste l'éducatrice. Ces jardins, composés de 10 enfants sensiblement du même âge, ont lieu une fois par semaine, hors vacances scolaires et ont pour objectifs :

- offrir aux enfants un temps de jeu en activités libres ou en ateliers dirigés,
- favoriser l'éveil, l'autonomie de l'enfant et le respect de l'autre par ces temps riches en interactions,
- observer les enfants, guider, apporter soutien et conseils à l'assistante maternelle dans ses pratiques.

- **en « accès libre »** ouverts aux assistantes maternelles et à tous les enfants de la crèche quel que soit leur âge.

Ce jardin a différents objectifs :

- permettre à tous les enfants quel que soit leur âge de bénéficier d'un temps de rencontres et de jeux,
- éviter des allers et retours inutiles aux enfants et aux assistantes maternelles qui attendent un



enfant accueilli au jardin d'éveil animé par l'éducatrice de jeunes enfants,

- préparer les remplacements lors d'une absence prévue (congrés, formations...) de l'assistante maternelle : l'enfant et l'assistante maternelle de remplacement peuvent s'y rencontrer. Les habitudes de l'enfant sont communiquées sur appel téléphonique afin de préserver la confidentialité des renseignements,
- favoriser l'échange de pratiques entre assistantes maternelles et avec l'équipe d'encadrement,
- observer les enfants, apporter soutien aux assistantes maternelles et conseils dans leurs pratiques,
- maintenir la cohésion de l'équipe et éviter l'isolement des assistantes maternelles.

C'EST AU SOL QUE L'ENFANT PRÉPARE LA MARCHÉ ET SON DÉVELOPPEMENT MOTEUR.



SE ALLONGER AU SOL



SE METTRE SUR LE CÔTÉ



SE SOULEVER



SE METTRE À 4 PATTES



S'ASSEMBLER SERRÉ



SE REDRESSER



SE METTRE À GENOUX



SE TENIR DEBOUT

RIEN NE SERT DE BRÛLER LES ÉTAPES :
C'EST EN LAISSANT L'ENFANT LES FRANCHIR,
À SON RYTHME, QU'IL PROGRESSERA.

LA QUALITÉ DE SON ÉQUILIBRE ET DE SES APPUIS
LUI SERVIRA TOUTE SA VIE.

En période de vacances scolaires ou sur la matinée d'activité au gymnase, les 2 jardins d'éveil sont accessibles « en accès libre ».

➤ Un atelier au gymnase, **séance de motricité**, ouvert à tous quel que soit l'âge, est proposé une matinée par semaine en dehors des vacances scolaires.

Ces séances de ¾ heure, encadrées par les assistantes maternelles référentes des

enfants présents et l'Éducatrice de Jeunes Enfants, sont sources de découvertes et d'expériences motrices. Ces séances se déroulent dans un espace sécurisé, le matériel utilisé est adapté et varié.

➤ La **médiathèque** ouvre ses portes une matinée par quinzaine en dehors des vacances scolaires pour la crèche. C'est un accueil privilégié où les enfants se retrouvent pour 3 séances successives de découverte des livres et d'un nouvel environnement avec leur assistante maternelle, la directrice de la crèche et une conteuse.



➤ Des **spectacles « jeune public »** de qualité sont proposés gratuitement par le service culturel de la mairie. La crèche bénéficie de places et inscrit les enfants et les assistantes maternelles en fonction de l'âge du public ciblé.

➤ **Pour les enfants qui vont entrer à l'école :**

- une **sortie de fin d'année** est organisée en mai / juin. Le thème, ces dernières années, était la découverte des animaux au sein d'une ferme pédagogique. La sortie se terminait par un pique-nique partagé.
- une **visite de la future école** de votre enfant sera organisée courant juin en compagnie d'autres enfants de la crèche.

Les assistantes maternelles de la crèche

Le domicile de l'assistante maternelle devient lieu de travail durant les heures d'ouverture de la crèche.

L'assistante maternelle est soumise au respect d'un certain nombre de règles d'hygiène et de sécurité. Elle a le devoir de mettre tous les moyens nécessaires en place afin de les respecter.

Elle est responsable des règles d'utilisation du matériel de puériculture et des jeux ou jouets mis à disposition (âge d'utilisation, poids maximum...).

Les visites à domicile :

Les assistantes maternelles sont soumises à des visites :

- visites non programmées : observation et échanges sur l'accueil, les pratiques professionnelles, l'organisation du travail, le respect des règles en vigueur... Ces visites sont effectuées par la directrice ou l'éducatrice de jeunes enfants,
- visites programmées par l'équipe de direction et la psychologue de la crèche pour répondre aux questionnements de l'assistante maternelle, ou observer les interactions entre enfants.

Les déplacements :

L'essentiel des déplacements se fait à pieds ou en poussettes mises à disposition par la crèche.

Par mauvais temps ou pour respecter le rythme des enfants, l'assistante maternelle peut être amenée à utiliser son véhicule personnel pour les déplacements imposés par son activité à la crèche.

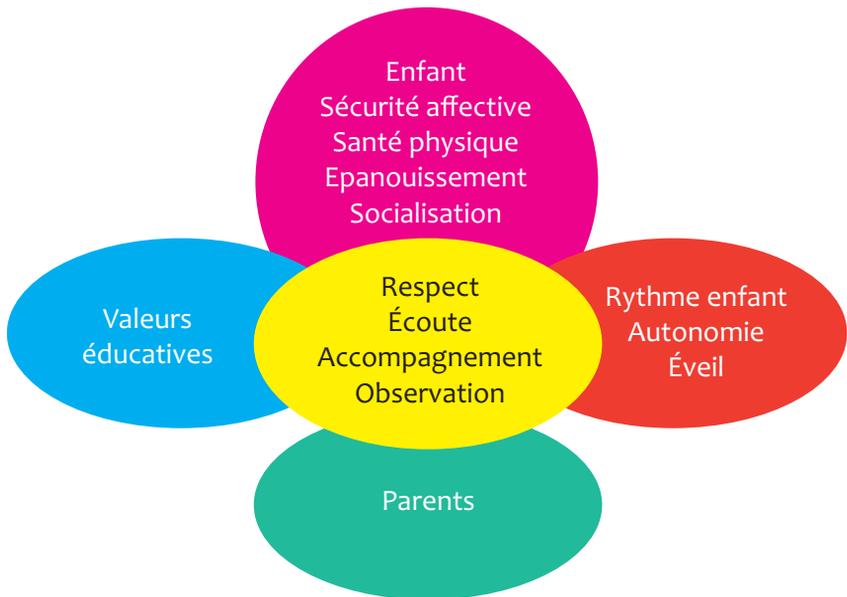
Elle ne doit pas sortir du périmètre de la commune lors du transport des enfants, a l'obligation d'être équipée de sièges autos adaptés à l'âge des enfants et de contracter une assurance auto spécifique.

Une autorisation de transport vous sera demandée lors de l'inscription de votre enfant en crèche.



ORGANISATION DE L'ACCUEIL DE VOTRE ENFANT

Accueillir un enfant en crèche dans le respect de son individualité et son contexte familial.



L'accueil d'un enfant passe par un moment important et inévitable : la séparation.

Une adaptation progressive et personnalisée

Ce moment a pour but essentiel de favoriser un détachement en douceur, une relation de confiance et une sécurité affective pour l'enfant.

C'est un moment de transition, de communication et d'observation où le relai va se mettre en place entre les parents et l'assistante maternelle.

Cette adaptation se fait le plus souvent sur une semaine, au domicile de l'assistante maternelle.

Le 1^{er} jour

Votre assistante maternelle vous propose :

- une visite des pièces de son logement où votre enfant évoluera (lieu de vie, de jeux, de repas, de change, de sommeil).
- un échange pour mieux connaître votre enfant et vos attentes. Vous lui transmettez :
 - les habitudes de vie de votre enfant : rythmes, goûts, sommeil, rituels, « doudou »...
 - vos valeurs et vos coutumes : l'assistante maternelle en tiendra compte dans la mesure où cela reste compatible avec la vie en collectivité.

Les jours suivants

Votre enfant restera de plus en plus longtemps avec son assistante maternelle jusqu'à une journée complète d'accueil. Quant à vous, vous resterez le temps des transmissions mais vous pourrez téléphoner pour prendre des nouvelles.

Un support écrit, renseigné durant cette adaptation, permettra à l'assistante maternelle de suivre votre enfant de manière personnalisée.

Afin de continuer le lien avec sa maison, il est important pour votre enfant d'apporter ce qui pourra le rassurer pendant votre absence, à savoir :

le « doudou », la tétine...



Le « **doudou** » ou objet transitionnel est un objet rassurant de la maison qui va aider l'enfant à affronter ses peurs, à appréhender la réalité. Le « doudou » lui rappelle son environnement. Un « vrai doudou » est celui qui fait les allers et retours entre la maison et le domicile de l'assistante maternelle. Le « doudou » doit rester accessible à tout moment de la journée. Respecter le « doudou » de l'enfant c'est respecter son identité. Même si votre enfant n'a pas de « doudou » à la maison, la crèche peut être amenée à vous en demander un.



La **tétine** est un objet rassurant pour certains enfants et répond à un besoin de succion qui varie d'un enfant à l'autre. Si votre enfant se sert de tétine à la maison, vous pouvez apporter une tétine ou deux qui resteront au domicile de l'assistante maternelle. Votre enfant y aura accès dès qu'il le souhaitera.

Les partages d'informations ou transmissions

Toutes ces **transmissions** et tous les **échanges** que vous aurez avec votre assistante maternelle au quotidien sont **confidentiels**.

L'assistante maternelle aménage autant que



possible un espace de confidentialité surtout lorsque plusieurs parents arrivent en même temps.

Si vous désirez aborder un point en particulier n'hésitez pas à lui en faire part. Elle vous proposera un RDV téléphonique sur le temps de sieste ou conviendra avec vous d'une autre modalité d'échange ou de rencontre.

AU DOMICILE DE L'ASSISTANTE MATERNELLE

Votre enfant en crèche familiale passe la majeure partie de son temps avec son assistante maternelle. Elle met en place un accueil de qualité qui permet de créer un lien privilégié avec l'enfant fait de bienveillance, d'écoute et de disponibilité.

En cas d'absence de votre enfant, il est impératif de prévenir l'assistante maternelle et la crèche avant 9h.

Journée type et activités à domicile

Avant d'arriver chez son assistante maternelle, l'enfant est habillé, changé et a pris son petit déjeuner.

- Accueil des enfants et de leurs parents, transmissions,
- Jeux libres en attendant l'arrivée de tous les enfants,
- Activités dirigées, promenades, parcs ou ateliers programmés de la crèche,
- Retour au domicile puis jeux libres pendant le réchauffage et l'installation du repas,
- Repas préparé par l'assistante maternelle,
- Temps libre calme : puzzles, encastrements, dessin, lecture...



- Sieste et levers échelonnés selon l'âge et les besoins de chaque enfant,
- Activités dirigées ou libres en attendant les réveils de tous les enfants,
- Goûter,
- Jeux, sorties à l'extérieur, parc ... si le temps le permet et selon l'heure d'arrivée des parents,
- Accueil des parents, transmissions de la journée.

La crèche met à disposition des assistantes maternelles :

- des jeux, des jouets et du matériel pédagogique grâce à sa ludothèque,
- des livres grâce à sa bibliothèque.

Les affaires indispensables pour l'accueil de votre enfant

La crèche met à disposition les couches et le matériel de puériculture type transat, lits, chaises hautes, rehausseurs, poussettes, linge de lit.

L'assistante maternelle met à disposition le linge de table et de toilette, la vaisselle infantile **à l'exception des biberons et tétines** que vous fournirez si nécessaire. Les laits infantiles sont achetés par l'assistante maternelle sauf si ce dernier est délivré sur prescription médicale.

Vous apporterez dans un sac qui accompagnera votre enfant tous les jours :

- le « doudou » et / ou la tétine,
- des vêtements de rechange adaptés à la taille de l'enfant et à la saison,
- un thermomètre électronique,
- une brosse ou un peigne,
- des chaussons,

- le carnet de santé de l'enfant ou photocopies des vaccinations,
- un sac pour le linge sale,
- un flacon de paracétamol et un tube de crème pour érythème fessier neufs.

Pour des raisons de sécurité : les bijoux, boucles d'oreilles, fils d'oreilles, petits objets ou jouets personnels sont interdits.

Merci de noter les affaires personnelles de votre enfant : vêtements, gilets, manteaux, doudous, chaussures et chaussons. L'équipe décline toute responsabilité en cas de perte.

Vos poussettes : pour rappel, la Ville et les assistantes maternelles ne peuvent être tenues pour responsables des vols, pertes et détérioration pouvant survenir dans les locaux de la crèche ou à leur domicile.

Notes :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....





Crèche Familiale

Place du 19 Mars 1962

78114 Magny-les-Hameaux

Tél. : 01.30.52.65.74

Courriel : frederique.bonnet@magny-les-hameaux.fr

Jours d'ouverture :

du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures

Suivez-nous sur :



www.magny-les-hameaux.fr



[MagnyLesHameaux](#)



[villemagny78](#)



[Ville de Magny-les-Hameaux](#)



[Magny-les-Hameaux](#)



[Magny les Hameaux](#)